

08/11

COMMISSION PARITAIRE**PROCES-VERBAL****de la séance du 07 novembre 2011****Présents :**

Frédéric PUIGSERVER, président de séance
 Julien BALLAIRE, Pilar CALVO-ALVAREZ, Paul CHALVIN, Vincent DELHOMME,
 Anaïs DE SAINT-MARTIN, Juliette RAMBAUD, Raphaëlle REMY, Clément ROUVEYROL.

Absents ou excusés :

Olivier ARON (procuration à Frédéric PUIGSERVER) – Gaspard GANTZER – Robert SKIPPON
 (procuration à Pilar CALVO-ALVAREZ) – Jérôme GRONDEUX – Charles-Henri LARREUR –
 Daniel MUGERIN – Sarah ROZENBLUM (procuration à Juliette RAMBAUD).

Assistaient à la séance :

Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès d'Hervé Crès
Hervé CRÈS	Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité
David COLON	Directeur du campus de Paris, Collège universitaire
Hâkim HALLOUCH	Responsable du pôle Egalité des chances et Diversité
Pascale LECLERCQ	Co-directrice de la scolarité
Anne LESEGRETAIN	Responsable déléguée des admissions
Françoise MELONIO	Doyenne du Collège universitaire
Nicolas PEJOUT	Directeur de la vie universitaire
Vincent TIBERJ	Chercheur au Centre d'Études européennes

*

**

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Bilan des admissions 2011. | p. 10 |
| II. | Bilan des Conventions d'Éducation prioritaire. | p. 2 |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 10 octobre 2011. | p. 13 |
| IV. | Échange d'informations sur des questions diverses. | p. 13 |

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 07 novembre 2011.

Frédéric PUIGSERVER ouvre la séance à 18 h 09.

INTRODUCTION

Frédéric PUIGSERVER fait le point sur les initiatives menées avec Julien BALLAIRE en direction des associations permanentes. Il indique qu'ils étaient présents lors de la rentrée des associations. À cette occasion, ils ont transmis des informations sur la ligne des délibérations de la Commission paritaire relatives aux derniers quitus moraux et financiers des associations. Les rencontres avec les présidents d'associations permanentes se poursuivent. Frédéric PUIGSERVER indique que, si le besoin s'en fait sentir, certains sujets seront transmis à la Commission paritaire. Néanmoins, ce n'est pas encore le cas.

Raphaëlle REMY rappelle que le quitus financier du BDA de l'année précédente a été refusé par la Commission paritaire. Elle demande si le bureau de cette association présentera à nouveau un budget.

Frédéric PUIGSERVER souligne qu'il faut se demander si le BDA présentera à nouveau son compte de résultat devant la Commission paritaire en ayant pris des mesures correctives. Il estime qu'une telle procédure n'est pas nécessaire puisque des mesures correctives rétroactives n'ont pas de sens. Frédéric PUIGSERVER espère que cet avertissement sera suffisant pour la gestion du bureau suivant. Il recommande plutôt d'examiner les mesures correctives adoptées pour cette année lors du rendez-vous à mi-parcours, puis de délibérer formellement dans un an.

En complément, Nicolas PEJOUT note qu'au-delà du rendez-vous à mi-parcours, une piste de travail consiste à certifier ou valider les comptes des associations. Des discussions sont en cours avec des candidats experts-comptables qui pourraient apporter ce service. La question qui demeure à trancher est celle du payeur de l'expert comptable : soit les associations paient pour ce service, soit Sciences Po le finance. Nicolas PEJOUT indique que cette piste de travail sera mise en œuvre au moins partiellement dès cette année.

Frédéric PUIGSERVER remercie Nicolas PEJOUT pour cette initiative qui faisait partie des points qui avaient été soulevés dans le cadre de la lettre adressée aux présidents des associations permanentes. Il se félicite que le processus avance, sous réserve des modalités financières de mise en œuvre de cette décision.

Nicolas PEJOUT revient sur l'équipement des associations permanentes en termes de logiciels de comptabilité. Les logiciels et leur licence ont été livrés. Toutefois, Nicolas PEJOUT ne peut encore donner de détails quant au déploiement des licences pour les associations permanentes.

Frédéric PUIGSERVER conclut l'introduction et décide de traiter le point II de l'ordre du jour avant le point I.

II. BILAN DES CONVENTIONS D'ÉDUCATION PRIORITAIRE.

a) Exposé

Hâkim HALLOUCH dresse le bilan des Conventions d'Éducation Prioritaire (CEP). Il signale qu'il est d'usage d'effectuer un bilan d'activité à partir de la session d'admission précédente et de manière plus générale en profitant de l'ensemble des données historiques recueillies. Il présente quelques chiffres-clés. Le dispositif est en place depuis onze ans et concerne 85 lycées dans toute la France, avec les zones

parisienne et lyonnaise, mais aussi les zones rurales comme la Normandie, le Nord-Pas-de-Calais ou la Moselle. Ce dispositif en matière d'égalité des chances dans l'Enseignement supérieur est le plus étendu géographiquement. Il concerne chaque année environ 1 200 lycéens qui s'engagent dans le processus de recrutement, avec une moyenne de 120 à 130 lycéens retenus. Il s'agit du dispositif le plus vaste en termes de nombre de lycéens engagés.

Le bilan transmis regroupe plusieurs informations, tout d'abord concernant l'évolution du nombre d'admis depuis 2001. Au départ, le dispositif était expérimental et affectait un nombre d'élèves assez réduit. Il arrive peu à peu à une forme de maturité. Depuis 2008, environ 130 étudiants sont admis via un processus sélectif qui se déroule sur l'ensemble de l'année de Terminale. Le taux de sélection est relativement proche de ceux qui peuvent exister dans les autres filières d'admission en première année. Il a été de 15 % pour la promotion de juillet 2011. La particularité du dispositif est qu'il permet d'obtenir une grande hétérogénéité sur les différentes mentions du Baccalauréat. Toutefois, il faut constater que la part des mentions Très Bien parmi les admis devient de plus en plus considérable. Le niveau d'exigence a donc augmenté. Cependant, il ne va pas de pair avec une disparition des candidats sans mention. Le profil est considéré au-delà du simple cadre scolaire.

Une fois admis, ces étudiants reçoivent un accompagnement spécifique. Depuis 2001, le grand pari de Sciences Po est d'affirmer l'absence d'éléments de différenciation entre ces étudiants et les autres. Tous les étudiants sont ainsi mélangés sans distinction dans les cours et passent les mêmes examens. Néanmoins, une attention particulière leur est accordée lors du premier semestre de la première année : la Direction tient à ce que ces étudiants ne se sentent pas isolés pendant cette première période, dans le but d'améliorer leur intégration dans la vie scolaire.

Ce dispositif de sélection permet de recruter des étudiants au profil assez spécifique. D'une part, les profils sociaux sont assez ciblés, car les lycées sont situés dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP). Dans ces territoires se rencontrent les familles des catégories socioprofessionnelles (CSP) les plus défavorisées. D'autre part, il existe une grande hétérogénéité dans les profils internationaux et les origines culturelles. Depuis 2001, le nombre de candidatures n'a cessé d'augmenter, en raison de la croissance du nombre de lycées, mais aussi du facteur de l'exemplarité. L'autocensure de nombreux lycéens tend ainsi à baisser. La filière de recrutement permet d'accueillir deux tiers d'étudiants qui appartiennent aux CSP les plus défavorisées.

Concernant la scolarité en troisième année depuis 2001, le choix des étudiants se concentre vers les pays de culture anglo-saxonne, notamment les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et l'Australie. En termes de variation de flux, une demande croissante pour la Chine peut être observée depuis 2009. La répartition entre le séjour d'études et le stage est de l'ordre de deux tiers pour un tiers. Peu de différences existent, sauf à noter un goût un peu plus prononcé pour le secteur privé. Ce goût est au demeurant visible dans le choix des masters. Les masters plébiscités par ces étudiants sont en effet ceux qui enseignent le management (Finance et stratégie, Ressources humaines, Marketing et études).

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, le cadre d'analyse de onze ans de pratique permet d'effectuer une étude plus vaste et plus fine sur les éléments que sont le niveau de salaire à l'embauche, le secteur d'activité et la destination internationale le cas échéant.

En conclusion, depuis au moins six ans, les lycées situés en ZEP peuvent se porter candidats pour rejoindre le dispositif. En 2011, une petite dizaine de candidatures a été reçue, dont trois sont parvenues à maturité. Deux de ces lycées sont situés dans l'Académie de Créteil, avec laquelle Sciences Po travaille depuis 2001 ; un premier lycée se trouvant dans l'Académie de Dijon a rejoint le dispositif. Sciences Po réfléchit aussi à la manière dont des lycées situés en zone rurale peuvent entrer dans le dispositif, via un critère de ruralité, qu'il est difficile d'établir au niveau national. Chaque académie a une conception plus ou moins particulière de la ruralité. En tout cas, Sciences Po souhaite travailler sur ce projet en 2012.

Vincent TIBERJ présente un bilan de l'enquête commandée par Richard DESCOINGS sur l'évolution de la démocratisation. Il remercie Philippe PETAT qui l'a secondé et qui a créé les fichiers de données nécessaires pour mener à bien cette étude, ainsi que plusieurs personnes qui ont extrait les fichiers du

logiciel d'inscription ou mené l'enquête d'insertion. Plusieurs questions étaient à l'ordre du jour dans ce rapport. Il fallait d'abord faire un bilan des CEP, notamment quant à leur réussite au sein de Sciences Po et à travers leur insertion professionnelle. Il fallait également s'interroger sur la démocratisation dix ans après le lancement du dispositif, notamment en termes d'amélioration ou de nouvelles pistes à explorer.

Sur la partie des CEP, les difficultés d'insertion au sein de Sciences Po existent essentiellement en première année. Au regard des notes obtenues dans les différents grands cours en première année, une différence peut se retrouver dans quasiment toutes les disciplines. A priori, la matière la moins discriminante est celle sur les institutions politiques. Il y a parfois un redoublement, mais, en ce cas, le retard ne s'accumule pas. Vincent TIBERJ félicite le travail de la direction des Etudes et de la scolarité, du tutorat et de l'accompagnement. L'un des grands défis de la croissance des CEP consistait à traiter une masse plus importante d'étudiants. Vincent TIBERJ indique que l'essentiel des échecs est dû essentiellement à l'éloignement géographique. Les étudiants en provenance des régions ont huit fois plus de chances de redoubler que les élèves parisiens ou franciliens. La question est de savoir si le facteur agissant est le déracinement du foyer familial ou l'éloignement culturel. Néanmoins, les problèmes se résorbent une fois passé le cap difficile de la première année.

Vincent TIBERJ indique qu'une étude spécifique a été réalisée sur l'insertion dans le marché du travail. La taille des groupes étant réduite, il a fallu regrouper les étudiants issus des promotions de 2006 à 2011. Le taux de réponse est de 50 %, ce qui est plutôt correct. Un biais peut être constaté, notamment dans la comparaison des salaires. Le fait que les diplômés issus des CEP semblent mieux gagner leur vie que le reste de leur promotion, en particulier en 2009, tient à ce qu'elles choisissent davantage le secteur privé. De plus, certains d'entre eux sont en poste depuis plus longtemps. Néanmoins, Vincent TIBERJ souligne que ce résultat n'était pas donné d'avance. En 2001, quand certains évoquaient les CEP, ils avaient en tête l'idée d'un diplôme au rabais. Par ailleurs, une part analogue au reste des diplômés de Sciences Po continue ses études à la fin de son cursus. Enfin, les taux de chômage et de précarité sont extrêmement faibles.

Raphaëlle REMY demande si ce surcroît salarial ne provient pas de leur orientation vers des masters tels que le master Finance et stratégie.

Vincent TIBERJ lui répond que ce phénomène est possible. Il ne sait pas pourquoi seulement 10 % des étudiants issus des CEP s'orientent vers la fonction publique, tandis que 26 % des diplômés qui ne sont plus en poursuite d'études le font. Deux solutions sont possibles : soit il existe une moindre appétence pour les métiers de la fonction publique, soit se pose une plus grande difficulté à passer la barre des concours. En termes de qualité de contrat de travail, les personnes issues des CEP s'en sortent aussi bien, sinon mieux, que l'ensemble de leur promotion. Face aux employeurs, ils sont considérés comme des diplômés de Sciences Po comme les autres, ce qui constitue un phénomène positif.

Cependant, Vincent TIBERJ constate une quasi-inertie élitaires à Sciences Po : 68 % des étudiants proviennent des CSP+. La représentation des professions libérales est ainsi particulièrement forte, avec 0,8 % de la population active en France et 14 % des étudiants à Sciences Po. Cette surreprésentation vaut aussi pour les enseignants, qui sont 2 à 3 % de la population active contre 14 % des étudiants. Cette situation est grave si elle est comparée à l'université, qui compte 28 % d'enfants d'employés et d'ouvriers, contre 12 % à Sciences Po. Toutefois, comparée à d'autres grandes écoles, Sciences Po a de meilleurs résultats. De même, sa situation s'améliore dans une perspective temporelle. La tendance était négative, avec peu d'enfants d'employés et d'ouvriers dans les années 1980, de l'ordre de 4 % ; la situation s'était aggravée dans les années 1990, avec un passage à 3 %. Depuis lors, la tendance est repartie à la hausse, avec un taux en 2011 de 12 %. Or, d'après les travaux de Laurent THEVENOT, l'inertie élitaires induirait au contraire le fait que davantage d'étudiants issus des CSP+ fréquentent les grandes écoles, et inversement pour les enfants d'employés et d'ouvriers. À Sciences Po, le phénomène opposé se produit, notamment grâce aux CEP : 38 % des enfants d'ouvriers à Sciences Po sont passés par les CEP, soit 6,5 % de l'ensemble des étudiants. L'autre source d'ouverture sociale est constituée par les étudiants étrangers.

Vincent TIBERJ indique qu'il fallait aussi étudier la possibilité d'une autre démocratisation. À la fin des années 1990, les modes de sélection se décomposaient entre le traditionnel examen d'entrée et la procédure de mention Très Bien. Depuis lors, les procédures d'admission se sont diversifiées.

Raphaëlle REMY note qu'il existait également une procédure d'admission à Bac+1.

Vincent TIBERJ lui répond qu'elle prenait place à Bac+3.

Raphaëlle REMY rappelle que des étudiants pouvaient entrer à Sciences Po après une classe préparatoire.

Vincent TIBERJ indique que le concours d'accès était ouvert aux Bac+1 et qu'une procédure alternative prenait place pour les étudiants en licence à Bac+3.

Raphaëlle REMY souligne le fait que le concours pour les Bac+1 était identique à celui des bacheliers.

Vincent TIBERJ signale que Sciences Po a mené de nombreuses expérimentations sur les procédures de sélection des étudiants. Certaines procédures ne font l'objet de quasiment aucune intervention d'examineurs, à l'instar des mentions Très Bien. Il existe d'autres procédures d'admission : un entretien de sélection après un premier dépôt de dossier, un examen écrit, etc. Il existe même quelques procédures en collaboration avec d'autres universités parisiennes. Il est à noter que très peu d'étudiants sont concernés, avec une dimension de délit d'initié : 50 % d'entre eux sont choisis par les universités de Paris I, IV, VI, et l'autre partie est désignée par Sciences Po. Une partie est donc passée par les procédures de sélection de Sciences Po. Cependant, la procédure des CEP a de meilleurs résultats que l'université, qui compte 28 % d'enfants d'ouvriers. Les CEP permettent de recruter un étudiant sur deux d'origine dite populaire. L'objectif est donc rempli. Les deux autres procédures d'admission pour les personnes les moins favorisées socialement sont celles relatives à l'admission des étrangers, que ce soit au niveau Collège ou Master. Cependant, selon Vincent TIBERJ, la situation est peut-être celle d'un cas typiquement français d'auto-sélection et d'autocensure. Sciences Po ne réalise pas de bons résultats en termes d'ouverture sociale avec l'examen d'entrée au Collège universitaire, tout comme la procédure mention Très Bien qui demeure une procédure largement automatisée. L'intervention des examinateurs entraîne un biais bien plus considérable que le traitement automatisé.

Une autre piste possible était l'augmentation des effectifs. De 2005 à 2010, Sciences Po a connu une explosion de ses effectifs, en passant de 440 élèves de première année à environ à plus de 1 400. En termes de représentation sociale, la transformation est homothétique : la même structure sociale se retrouve dans les 1 400 étudiants. La situation aurait même été pire sans les CEP et les étudiants étrangers. Sans ces derniers, la part des étudiants de CSP- en première année baissait de douze points.

La pierre d'angle défendue par l'UNI, c'est-à-dire le concours anonyme, méritocratique et républicain, a fait l'objet de nombreux travaux. Les épreuves et les calendriers ont été modifiés plusieurs fois pendant la décennie, mais le profil des candidats demeure à peu près identique. Les seuls changements entre les concours de 1998, 2002 et 2010 interviennent dans la composition des CSP+. Un bémol peut être noté avec l'ouverture d'un centre d'examen à Nancy, qui connaît un peu plus de candidats issus de CSP- qu'à Paris. Il s'agit peut-être d'un effet du raccourcissement du délai de transport et de la simplification de la question du logement.

Si les mentions Très Bien et les examens oraux sont croisés avec la part des CSP-, cette dernière tend à augmenter dans la procédure de mention Très Bien. Il en est de même dans les examens oraux. Or les sociologues des années 1970 constataient que les entretiens étaient une machine à reproduire des élites. Il semblerait que l'effet inverse se manifeste aujourd'hui, lié peut-être à la formation des examinateurs.

En résumé, comme en 2010, les mêmes biais sociaux interviennent, sans que joue la question d'avoir ou non de meilleures notes au Baccalauréat : les enfants d'ouvriers ont deux fois moins de chances que les enfants de cadres d'être sélectionnés, de même que les femmes ou les étudiants de région. Le graphique décrivant la probabilité prédite d'être admis directement selon la note moyenne au Baccalauréat, le genre et l'origine sociale, met ainsi en exergue la surreprésentation des hommes de CSP+ et la sous-représentation des femmes de CSP-. De nombreux efforts sont donc encore à consentir.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER remercie les intervenants pour ces éléments complets et circonstanciés. Il demande s'il est exact d'affirmer que les élèves admis par la voie des CEP effectuent une scolarité normale à

Sciences Po, avec des taux d'échec qui ne sont pas sans comparaison avec les élèves admis par d'autres procédures.

Vincent TIBERJ estime que la réponse dépend de ce que recouvre le terme de « réussite ».

Frédéric PUIGSERVER précise qu'il a volontairement formulé sa question en des termes généraux. Il apprécie le caractère circonstancié des informations présentées, mais souhaite pouvoir mettre en exergue des éléments d'ordre général, même s'ils sont de fait un peu inexacts. Il suggère que le bilan soit concentré en quatre ou cinq propositions. Il se demande donc si les élèves admis par la procédure des CEP suivent ou non une scolarité normale et connaissent des taux d'échec qui demeurent dans une fourchette comparable aux autres étudiants admis par d'autres voies. Il s'agit d'apprécier ainsi l'efficacité du dispositif.

Vincent TIBERJ atteste qu'un étudiant issu des CEP a plus de chances de redoubler qu'un autre élève. Aujourd'hui, les étudiants de première année ayant obtenu la mention Très Bien représentent 70 % des effectifs.

Françoise MELONIO indique que ce chiffre est un peu supérieur.

Vincent TIBERJ note que la comparaison s'effectue donc entre des étudiants qui ont eu une mention Très Bien à 70 ou 80 % d'entre eux et les étudiants issus des CEP qui n'ont pas eu cette mention. Le niveau de départ est donc complètement différent et la probabilité de leur redoublement est donc plus grande. Leur scolarité sera parfois plus longue, car 10 à 15 % d'entre eux redoubleront et ils auront probablement leur diplôme en six ans au lieu de cinq. Cependant, les cas d'échec majeur parmi les CEP demeurent une minorité. C'est à la DES de déterminer quelle est la proportion acceptable. Selon certaines promotions, le taux s'élève à 6 %.

Hâkim HALLOUCH signale que l'admission et la trajectoire scolaire des étudiants, le niveau d'obtention du Baccalauréat font que les étudiants n'ont pas un point de départ identique, ne serait-ce que dans les habitudes de travail, voire dans les connaissances. De plus, le corps professoral et les équipes de Sciences Po apportent un contenu à l'ensemble des étudiants, quel que soit le point de départ et quelle que soit la trajectoire. Or Hâkim HALLOUCH observe que l'écart visible dans une minorité en première année tend à disparaître au niveau du diplôme, puis de l'insertion professionnelle.

Frédéric PUIGSERVER remarque que la proposition formulée est à nuancer en regard du déroulement normal des études, mais qu'elle est vraie pour leur aboutissement : les élèves admis par la voie des CEP obtiennent le diplôme de master à Sciences Po dans des conditions normales. Frédéric PUIGSERVER propose une deuxième idée relative à l'insertion professionnelle : avec la nuance que représente le secteur, les étudiants admis par la voie des CEP n'ont pas plus de problèmes d'insertion professionnelle que les élèves admis par la voie normale. Frédéric PUIGSERVER souligne que les CEP remplissent leur office dans l'objectif de diversification des profils des élèves de Sciences Po. Frédéric PUIGSERVER se déclare embarrassé par les propos qui ont été tenus : il estime positif que davantage d'étudiants soient recrutés par cette voie et qu'ils relèvent en général de CSP plus défavorisées que d'autres. Il est donc très satisfaisant que Sciences Po se soit engagée assez résolument et massivement dans cette procédure. Cependant, Frédéric PUIGSERVER émet quelques réserves : l'élasticité de la composition sociale des élèves de Sciences Po par rapport aux procédures d'admission est très faible. Quelles que soient les réformes, la situation ne varie pas. Il s'interroge donc sur la manière d'établir un bilan en des termes simples et généraux sur le plan de la diversité sociale apportée par cette procédure à Sciences Po.

Vincent TIBERJ rappelle que Sciences Po arrive en bout de course dans la question de la démocratisation. Il n'est pas responsable des inégalités qui se posent au niveau macro-social. Le système dépasse les institutions particulières sur ces questions. Par ailleurs, Sciences Po est tributaire de l'origine sociale des candidats. Sciences Po n'a pas failli dans la communication sur la démocratisation lors des dix dernières années. Communiquer ne suffit donc pas. Vincent TIBERJ a le sentiment d'être face à une structure sociale dont il est possible d'infléchir peu à peu un certain nombre d'éléments. En une seule année, le centre d'examen de Nancy a apporté des chiffres encourageants : il faudra mesurer leur évolution dans les années suivantes.

Frédéric PUIGSERVER demande si la seule chose objective et exacte qui puisse être affirmée est qu'aujourd'hui les CEP permettent de recruter 130 étudiants, dont la proportion de CSP défavorisées est plus grande que jadis. De fait, Sciences Po a ainsi œuvré pour la diversité. Il questionne les intervenants sur les conditions de possibilité d'une formulation plus ambitieuse qu'en des termes absolus.

Vincent TIBERJ précise que le nombre d'étudiants issus de ces CSP s'améliore également par la voie des étudiants étrangers. Il estime que, contrairement à beaucoup d'autres institutions, Sciences Po semble plutôt engagée dans la bonne voie. Cependant, les structures sociales pèsent et les résultats s'améliorent seulement lentement.

Françoise MELONIO demande si la composition sociale des mentions Très Bien se modifie et quelle est sa proportion de CSP- au niveau national. S'il s'avère que la part des CSP- dans les mentions Très Bien est supérieure à celle de Sciences Po, l'institution est face à un grave problème. Elle suggère d'ouvrir des voies de travail différentes.

Vincent TIBERJ propose d'extrapoler que les élèves ayant obtenu la mention Très Bien admis à Sciences Po soient un échantillon aléatoire des bacheliers mention Très Bien au niveau national.

Françoise MELONIO note que cette hypothèse est peu probable.

Vincent TIBERJ considère que le fait que la représentativité sociale s'améliore avec les mentions Très Bien est un signe important.

Françoise MELONIO rappelle que la part des bacheliers mention Très Bien est de 7,5 % en France.

Vincent TIBERJ remarque que, dans ces conditions, l'examen écrit soulève un certain nombre de problèmes, car il distord davantage qu'une sélection automatique.

Avant de donner la parole aux membres de la Commission paritaire, Frédéric PUIGSERVER adresse une dernière question : il demande quelles recommandations, le cas échéant, Vincent TIBERJ pourrait dégager de son rapport, en le simplifiant à l'extrême.

Vincent TIBERJ note que les entretiens d'admission induisent moins de biais sociaux que la procédure écrite. Il indique qu'il avait autrefois proposé de concevoir d'autres types d'épreuves. Malgré les réformes, la structure des CSP demeure similaire. Il est donc gêné de devoir apporter une recommandation.

Frédéric PUIGSERVER reprend les éléments du constat. Les élèves admis par la voie des CEP terminent leur scolarité. Ils parviennent à se placer sur le marché du travail avec une orientation professionnelle un peu différente de la moyenne des élèves. Malgré la contribution en nombre absolu d'élèves recrutés selon cette voie, la composition sociale des promotions de Sciences Po est relativement stable. Il s'interroge sur les recommandations à formuler. Frédéric PUIGSERVER ignore si des recommandations peuvent être conçues sur la première proposition qui qualifie l'instrument pédagogique. La question concernant l'accès aux concours de la fonction publique est intéressante en ce qu'elle suggère une réorientation des parcours et qu'elle demande à s'interroger sur son éventuel caractère problématique. Par ailleurs, sur le plan de la diversité, Frédéric PUIGSERVER note que la proposition n'est pas de toucher une fois de plus aux systèmes d'admission qui ont une relative neutralité par rapport aux résultats. Il s'enquiert d'une proposition alternative, notamment concernant les volumes.

Vincent TIBERJ remarque qu'il n'a pas affirmé que les procédures d'admission étaient neutres. Au contraire, l'examen d'entrée induit de réelles différences de chances. L'obtention d'élèves issus de CSP- implique de donner davantage de poids à certaines procédures de sélection plutôt qu'à d'autres. C'est l'une des pistes qui est envisagée.

Par ailleurs, Frédéric PUIGSERVER enjoint à une forme de vigilance concernant l'isolation d'un critère de ruralité. Certes intéressante, cette piste se heurte à la question de sa définition précise ainsi qu'à la faisabilité juridique du dispositif. Le critère doit être rationnel, objectif et en rapport avec l'objet du dispositif qui est d'accroître la diversité. Selon Frédéric PUIGSERVER, la question s'avère particulièrement délicate. Il ne connaît pas d'exemple récent et opérationnel qui permettrait de recouvrir la notion de ruralité.

Paul CHALVIN désire revenir sur les voies d'admission en général. Cependant, concernant les CEP, l'UNEF estime que le dispositif est plutôt positif dans la mesure où il permet de casser le mythe d'un Sciences Po inaccessible. L'image de Sciences Po est plus ouverte qu'auparavant. Cependant, le dispositif est insuffisant pour démocratiser Sciences Po : le verrou social évoqué dans le rapport sur l'égalité des chances subsiste. Une grande majorité des étudiants provenant de familles défavorisées ne sont pas dans le cadre des CEP. Un large champ échappe à la procédure. De plus, même dans cette procédure, 20 % des parents sont d'un milieu plutôt favorisé. Il n'est donc pas tout à fait identique d'évoquer les conventions et la démocratisation.

Au sujet de la répartition géographique des lycées, Paul CHALVIN remarque que plusieurs régions françaises sont couvertes, mais de grandes zones échappent au conventionnement. Il doute que le critère de la ruralité soit le plus efficace. Nombre de lycées qui répondent aux critères actuels de Sciences Po, notamment celui de la ZEP, se trouvent en zone rurale. Ils devraient sans doute être démarchés plus activement pour entrer dans le dispositif. Un autre facteur considérable est le taux de sélection de la procédure en elle-même. Il demeure assez dur, notamment en comparaison avec les procédures internationales. Par ailleurs, Paul CHALVIN souligne l'importance du devenir professionnel des étudiants qui passent par cette procédure. Il préconise d'améliorer le tutorat pour faire décroître le nombre de redoublements et de mieux définir les missions des tuteurs. Il note qu'au demeurant, nombre d'étudiants en provenance de l'Outremer se trouvent en décalage en première année, ce qui constitue sans doute la principale cause d'échec. Enfin, au sujet des cursus, Paul CHALVIN constate que peu d'étudiants s'inscrivent dans les cursus de double diplôme avec les universités partenaires, pour des raisons d'autocensure. Sciences Po devrait encourager ces étudiants à s'inscrire à ce type de cursus.

Françoise MELONIO précise que les demandes de ces étudiants sont systématiquement traitées.

Paul CHALVIN souligne que le problème est celui d'une autocensure. Il ajoute que l'accès aux concours administratifs relève du même problème.

Clément ROUVEYROL remarque que seuls cinq lycées sont partenaires dans le sud de la France. Le déficit concerne autant les zones urbaines que rurales. Il enjoint la direction à accélérer l'élargissement du dispositif à l'ensemble du pays avant de mettre en œuvre des critères de ruralité. De plus, la direction envisage de créer une nouvelle procédure d'admission qui combinerait le dossier et l'examen. Clément ROUVEYROL demande si cette mise en parallèle des deux procédures est dangereuse pour la démocratisation.

Vincent TIBERJ répond que de manière générale, dans les premières enquêtes effectuées, l'idée mise en exergue était de multiplier les possibilités d'évaluer différemment les étudiants. L'utilité de l'entretien avait notamment été démontrée. Cette procédure faisait apparaître d'autres compétences que la simple capacité à établir un plan. En 2002, une expérience avait été menée sur des dossiers de candidature à Bordeaux : différents types de sélection avaient été testés selon différents types de modalités. En effet, cet IEP utilisait une épreuve de présélection : les étudiants devaient avoir obtenu la note de 12 au Baccalauréat pour pouvoir se présenter au concours. Ce filtre avait été appliqué aux candidats à l'examen de 2002 à Paris : le biais dû au concours était beaucoup plus faible avec la procédure de Bordeaux. L'utilisation du dossier comme première épreuve de sélection aboutirait donc vraisemblablement à minorer la discrimination sociale de l'ensemble de la procédure.

Clément ROUVEYROL note que son inquiétude portait davantage sur le fait que l'examen est ouvert à tous.

Vincent TIBERJ souligne que l'autre point important est l'expérience de multiplier le nombre d'admis. Le taux de sélectivité du concours devient une variable. Le constat est que plus le taux de sélectivité est fort, plus le biais social est considérable. Si la même procédure était appliquée à tous les étudiants de Sciences Po, le taux de sélectivité serait vraisemblablement plus fort, avec un effet de biais social également plus important. Il s'agit de minorer cet effet, en tentant de faire en sorte que le dossier joue, afin que la sélection s'effectue de manière plus ouverte.

Raphaëlle REMY se déclare étonnée d'une phrase de la présentation, à savoir que « les CEP font mieux que les universités concernant l'ouverture sociale en termes de représentation ». Or les CEP s'inscrivent

dans des ZEP donc il est normal que leur résultat soit meilleur que les universités qui recrutent sur l'ensemble des territoires. Raphaëlle REMY réfute l'idée selon laquelle l'université serait plus discriminante que Sciences Po.

Julien BALLAIRE indique qu'il dispose de certains éléments à communiquer au regard des admissions de manière globale. Il demande s'il peut les avancer immédiatement ou lors du point suivant.

Frédéric PUIGSERVER estime que les questions liées aux admissions en général peuvent être examinées lors du second point de l'ordre du jour.

Juliette RAMBAUD émet deux remarques. D'une part, le tuteur ne reçoit pas de véritable encadrement au départ : il n'y a qu'une brève réunion d'information avec peu d'éléments. Si l'étudiant ne dispose pas d'une expérience préalable de soutien scolaire, il peut être un peu perdu. D'autre part, il n'existe pas de salle dédiée au tutorat.

Françoise MELONIO demande à Juliette RAMBAUD si elle évoque le tutorat individuel ou collectif.

Juliette RAMBAUD lui répond qu'il s'agit du tutorat individuel.

Françoise MELONIO précise que les deux systèmes coexistent.

Juliette RAMBAUD ajoute qu'aucune salle n'est dédiée spécifiquement au tutorat. Il pourrait être envisagé de déléguer une salle afin de mener les entretiens avec les élèves dans le calme. Par ailleurs, elle observe que le niveau d'exigence a augmenté pour les élèves issus des CEP au vu de la croissance du nombre de mentions Très Bien. Juliette RAMBAUD se trouvait dans un projet collectif dans un lycée en 2010 : l'équipe enseignante avait déclaré que Sciences Po ne prenait quasiment que des bacheliers qui avaient obtenu une mention Très Bien. Ce phénomène ne constituait pas pour eux une amélioration dans la mesure où Sciences Po prenait peu de risques avec ces élèves destinés de toute façon à réussir, que ce soit à Sciences Po ou ailleurs. Il existe cependant des élèves à fort potentiel, mais qui ont des difficultés à réussir dans le milieu scolaire.

Frédéric PUIGSERVER demande à Françoise MELONIO si elle peut apporter quelques éléments de réponse au regard de la politique de recrutement de l'établissement.

Françoise MELONIO, affirme qu'il n'existe pas que des recrutements de mentions Très Bien dans les CEP. De plus, la proportion des élèves qui connaissent des difficultés n'ont en général aucune mention. Or les dégâts pour des personnes en échec peuvent être considérables. Cette question relève de la politique globale sur laquelle il faut réfléchir. Les enseignants de lycée peuvent certes avoir ce sentiment, mais le graphique en page 4 du document atteste de ce que le recrutement s'opère sur toutes les mentions. De plus, la part des mentions Très Bien est passée d'une quantité négligeable il y a quelques années à 7 à 8 %. La répartition des mentions est donc fondamentalement différente de ce qu'elle était il y a dix ans.

Raphaëlle REMY s'interroge sur le but initial du tutorat pour les étudiants issus de CEP. Il semble prendre la forme d'un soutien méthodologique, un soutien pour l'intégration à la vie scolaire.

Françoise MELONIO signale qu'il existe deux systèmes de tutorat : un premier système a été mis en place dès le départ et il est géré par la cellule CEP. Il vise à la fois à former à la méthodologie et à œuvrer pour l'insertion. Pour les étudiants qui ont besoin d'une aide importante, un tutorat a été mis en place pour des groupes de trois à cinq élèves, plusieurs heures par semaine sur le premier semestre. Il suit les questions d'expression écrite liées aux épreuves d'histoire et d'institutions politiques. Ce tutorat méthodologique est directement lié à la scolarité du premier semestre. Ce tutorat n'a été proposé qu'aux étudiants dont le jury avait indiqué qu'ils avaient besoin d'un suivi particulier.

Hâkim HALLOUCH apporte des éléments de réponse au sujet des zones rurales et sur le fait que le dispositif concerne des lycées et non spécifiquement des familles défavorisées. En 2001, Sciences Po a décidé de ne pas faire de discrimination positive, c'est-à-dire ne pas avoir de politique qui concerne les individus, ni les territoires. Cela entre par ailleurs dans la logique de l'Education nationale, ainsi que dans une logique française. C'est pourquoi le CEP fonctionne sur la base d'une convention entre un établissement et Sciences Po.

Il est difficile de prendre en compte les lycées ruraux parce qu'officiellement, en France, seuls 2 % des lycées sont classés comme ruraux. Un travail engagé avec trois académies différentes a permis de dégager un certain nombre de conclusions. En général, la scolarité est plus stable, avec un niveau d'obtention du Baccalauréat qui est plus élevé que la moyenne nationale, mais avec un taux d'insertion dans les études supérieures qui est nettement moindre. Plusieurs raisons interviennent, comme la distance, la connaissance des filières, les phénomènes d'autocensure, etc. C'est pourquoi Sciences Po a souhaité continuer à réfléchir avec ces académies. L'objectif est de définir une grille qui soit opérante sur plusieurs académies, donc quasiment au niveau national.

Sur la question des goulots administratifs, Hâkim HALLOUCH estime nécessaire d'observer la proportion réelle des élèves qui s'engagent dans les filières dites d'affaires publiques, qui préparent globalement aux concours administratifs. La proportion d'étudiants qui s'engagent dans les filières de management au regard de celle des étudiants engagés dans les affaires publiques varie du simple au double : dès le départ, une question de volume se pose. Une fois parvenus au niveau du diplôme, moins de diplômés s'engageront donc dans les concours de la fonction publique.

Enfin, les larges zones vides sur la carte correspondent aux zones d'implantation des IEP de province. Ces établissements ont un programme d'accompagnement différent de celui de Sciences Po et ils ont commencé à travailler avec un certain nombre de lycées. Par ailleurs, les conventions sont le fruit d'un accord entre le rectorat de l'académie concernée et la région : une décision politique est également en jeu. Sciences Po n'est pas seule à manœuvrer dans cette stratégie. Toutefois, des lycées se portent tout de même candidats.

Une question a également été posée autour des 20 % d'étudiants issus de CSP+. La grille INSEE standardisée indique que les artisans, les commerçants et les agriculteurs font partie des CSP dites favorisées. Un chauffeur de taxi est donc considéré comme un artisan appartenant à une CSP+. De plus, la logique territoriale implique qu'il ne soit effectué aucune distinction au sein de l'établissement. Au contraire, il s'agit de favoriser la mixité sociale.

Frédéric PUIGSERVER remercie les intervenants pour les éléments de réponse apportés. Il note que la conclusion apportée permet de toucher à l'une des difficultés du dispositif, qui repose sur une notion géographique, labellisée par l'Éducation nationale, ce qui constitue un élément important de sa légalité. Ce critère est en effet objectif et rationnel, en lien avec l'objet de la réglementation. Il a permis d'accomplir sinon de la discrimination positive, du moins d'accorder un traitement particulier à cette catégorie de candidats.

I. BILAN DES ADMISSIONS 2011.

a) Exposé

Hervé CRES rappelle qu'une partie des modalités d'entrée dans le Collège universitaire a été modifiée en 2010, ce qui avait abouti à une augmentation de 40 % du nombre des candidatures. Cette tendance s'est maintenue en 2011. Une forte augmentation des admissions par le biais de la procédure internationale est à constater, notamment les étudiants du double diplôme avec Columbia, soit une augmentation de 100 étudiants admis. Hervé CRES souligne que Sciences Po s'emploie depuis 2009 à maintenir les taux de sélection en évitant les durcissements : l'école admet des étudiants au maximum de ses capacités. Pour la première fois depuis longtemps, le nombre d'admis par les procédures d'examen et mention Très Bien a été réduit. Hervé CRES souligne que l'information sur les candidats à l'examen n'a pas connu beaucoup de changements. L'examen reste neutre en fonction de la série et en fonction de l'option : la répartition des candidats et la répartition des admis sont sensiblement équivalentes. Sciences Po attire beaucoup de femmes : 58 % de candidates pour 55 % d'admisses. Hervé CRES insiste sur la répartition par campus : le nombre des admis sur le campus de Paris en 2011 est en réduction nette par rapport à 2010. Si ces chiffres sont agrégés à ceux du campus Europe-Afrique, les données restent stables. Hervé CRES ajoute que l'augmentation du nombre des admissions s'est faite par des affectations sur des campus hors de Paris qui accueillent les étudiants dans d'excellentes conditions

Françoise MELONIO indique qu'il manque les doubles diplômes entrés par la voie universitaire, chiffres qui donnent un résultat stable.

Hervé CRES présente ensuite les données pour les masters. Le nombre d'admis a augmenté de 10 %, avec 30 % d'augmentation des candidatures sur la procédure internationale et 10 % de diminution sur la procédure française. Mais il n'y a pas de modification massive sur les taux de sélection. Dans le tableau des admissions par école et par master (page 4), il faut noter un bond spectaculaire du nombre de candidatures pour l'école des Affaires internationales par la procédure internationale, soit un passage de 378 à 679 candidatures. L'école et ses nouveaux programmes ont su trouver leur public. L'école de la Communication connaît aussi une augmentation : elle a ouvert un programme en anglais, ce qui permet d'accéder à des candidats qui étaient inaccessibles jusqu'alors. Le master *Public Affairs* enregistre une chute assez inquiétante qui peut être imputée presque exclusivement à l'école des Affaires internationales. Les candidatures internes en provenance du Collège universitaire ont été plus importantes que par le passé. Il y a enfin une stabilité assez remarquable pour l'école doctorale.

b) Questions et observations

Anaïs DE SAINT-MARTIN s'interroge sur une inégalité constatée dans les taux de sélection sur les différentes voies d'admission : aussi bien pour le Collège universitaire que pour le master, les procédures françaises sont défavorisées par rapport aux procédures internationales, puisque le taux de sélection est plus faible pour les procédures internationales que pour les procédures françaises. Par ailleurs, elle demande pourquoi les CEP ont le taux de sélection le plus important (15 %) alors que cette procédure est censée renforcer la démocratisation à Sciences Po. Si la sélection est plus importante pour cette procédure, le facteur social deviendra plus discriminant pour l'entrée à Sciences Po, ce qui est en contradiction avec le principe des CEP. Anaïs DE SAINT-MARTIN s'enquiert du taux d'étudiants admis par la seule mention Très Bien : si le nombre d'étudiants détenteurs de cette mention est monté à 86 %, reste à savoir si le nombre d'admis sur la base de cette mention a augmenté dans le même sens. L'UNEF se féliciterait d'une telle corrélation puisque l'admission par la mention Très Bien se fonde sur le Baccalauréat qui est moins discriminant. Mais si ce n'est pas le cas, l'examen, censé varier les profils et permettre aux étudiants qui n'auront pas la mention Très Bien d'entrer à Sciences Po, ne remplit plus cette condition. Enfin, Anaïs DE SAINT-MARTIN s'enquiert du nombre d'élèves issus de la filière littéraire qui dépose une candidature : au regard des faibles chiffres, l'UNEF craint un phénomène d'autocensure et s'interroge sur l'efficacité de l'épreuve par filière qui est censée permettre à davantage de lycéens issus de série littéraire de candidater à Sciences Po.

Françoise MELONIO répond que la proportion nationale pour la série littéraire correspond aux chiffres présentés. L'intérêt de l'épreuve est de maintenir la présentation des candidats de la série littéraire.

Raphaëlle REMY s'interroge sur la baisse du nombre des candidats à l'admission en master pour les étudiants détenteurs d'une licence française.

Vincent DELHOMME s'interroge sur la taille des promotions et sur l'inflation constatée en 2009, 2010 et 2011 parmi les admis en première année. Il demande si le chiffre va encore augmenter ou s'il est prévu une stabilisation autour des 1 600 élèves.

Frédéric PUIGSERVER revient sur la chute du nombre de candidats en master, issus d'un cursus français, à l'école des Affaires internationales. Il demande s'il existe un diagnostic et une stratégie pour parer à cette diminution.

Hervé CRES répond aux questions posées et indique que les taux de sélection sont stables, mais qu'ils sont différents d'une procédure à l'autre.

- Dès l'ouverture de la procédure internationale, le taux de sélection s'est stabilisé à environ 30 %. Il s'agit de déterminer si Sciences Po souhaite changer ses modalités de sélection pour durcir ce taux. Or les résultats des étudiants internationaux ne poussent pas dans ce sens : le niveau moyen de la scolarité des étudiants internationaux est supérieur à celui des élèves admis par l'examen. Ce sont

d'excellents étudiants. L'une des interprétations consiste à dire que la filière internationale attire des étudiants qui ont déjà une forme d'auto-sélection. Les étudiants de pays très lointains ont un profil souvent très réfléchi et une motivation très forte d'entrer à Sciences Po, ce qui se traduit par le fait de traverser la planète pour venir à Sciences Po, en France. Donc, bien que le taux de sélection soit deux fois moins élevé, il n'est pas étonnant que ces étudiants soient aussi doués dans leur scolarité.

- Les différences du nombre d'admis par la mention Très Bien ou par les CEP ne sont pas si marquées. Il y a deux filtres pour les CEP : le filtre opéré dans les lycées par les équipes enseignantes qui n'envoient que 300 à 350 étudiants à l'admissibilité, soit 1 candidat sur 3 sélectionné par les lycées ; le filtre opéré par le passage des oraux avec 1 candidat sur 3 admis. Le différentiel entre 18 et 15 % n'est pas si important. Ces différences sont le reflet de procédures différentes. Mais la qualité des candidatures reste stable.
- 500 candidatures (sur le total des 5 360) se sont manifestées sur la seule mention Très Bien. Le taux de sélection sur ces 500 candidats est de l'ordre de 20 %. Le nombre de candidats qui ont la mention Très Bien est passé de 80 à 86 % : cette augmentation est peut-être le reflet de l'augmentation du nombre de lycéens qui obtiennent cette mention. 30 à 40 % de candidats sont bi-admis à la fois par la mention Très Bien et par l'examen.
- Le nombre d'élèves issus de la série littéraire est en effet faible, soit 15 %, ce qui prouve toutefois qu'il n'y a pas d'autocensure. Il faut noter que 21 % du nombre total des candidats compose en littérature. Les vrais littéraires de la filière S ne composent pas en mathématiques, mais en littérature. 36 % des candidats se présentent par la filière S et seuls 29 % composent en mathématiques. Le grand succès de l'épreuve à option est d'avoir permis aux étudiants de s'exprimer dans des matières où ils estiment avoir du talent. Il peut y avoir des flux cachés entre littérature et économie. Les flux sont nécessairement plus importants que ceux qui apparaissent par les différentiels de proportion entre les options et les séries.
- Le nombre des admissions par l'examen et la mention Très Bien a augmenté en 2010 du fait du saut de 40 % du nombre de candidatures. Les prévisions pluriannuelles d'effectif recruté sont de l'ordre de 1 500. Mais Sciences Po a pour projet d'augmenter de 30 à 40 % la proportion d'étudiants ayant une autre nationalité que la nationalité française, ce qui pourrait conduire à substituer des admis par les procédures françaises pour des admissions par la procédure internationale, puisque les candidatures par la procédure internationale augmentent considérablement. Il semble que la capacité du Collège universitaire ne peut pas dépasser les 2 500 étudiants.
- Les candidatures en master ont connu une forte poussée par la procédure internationale et un reflux assez net par la procédure française, avec 200 étudiants en moins pour l'école des Affaires internationales qui semble concentrer la seule baisse du nombre de candidatures. Cette école a connu 120 % d'augmentation du nombre des candidatures sur la procédure internationale et 40 % de baisse sur la procédure nationale. La baisse est très probablement liée au fait que tous les enseignements doivent être suivis en langue anglaise. Des statistiques sur l'insertion professionnelle au sortir du master des Affaires internationales peuvent aussi expliquer le choix d'orientation des étudiants.

Julien BALLAIRE revient sur les propositions et les solutions éventuelles pour améliorer ces statistiques. Des pistes ont été évoquées. La possibilité de passer l'examen en province est très intéressante puisque la question des frais de déplacement pour passer l'examen à Paris était un vrai biais porteur d'inégalités territoriales. Par ailleurs, les chiffres indiquent que le Baccalauréat, aussi imparfait soit-il en termes de sélection sociale, est socialement moins discriminant que l'examen de Sciences Po. D'autre part, les tutorats semblent bien fonctionner puisque les inégalités de niveau entre les étudiants venus de CEP qui en bénéficient et le reste des étudiants s'amenuisent au fur et à mesure : les difficultés des élèves issus de CEP se rencontrent essentiellement en première année. Julien BALLAIRE propose de mettre les tutorats à disposition de l'ensemble des étudiants qui rencontrent des difficultés et ne pas les réserver aux seuls étudiants issus de CEP.

Françoise MELONIO rappelle que le tutorat est proposé à tous les redoublants de première année.

Julien BALLAIRE souligne que certains étudiants prennent conscience de leurs difficultés avant de redoubler et qu'il serait profitable d'essayer de leur éviter de perdre une année en leur offrant cet accompagnement spécifique plus tôt. Par ailleurs, pour ce qui est de la démocratisation durable de Sciences Po, Julien BALLAIRE rappelle que le nombre de candidatures pour l'entrée à Sciences Po augmente chaque année et que les types de profil se diversifient d'autant : la comparaison dans le temps est donc biaisée. Pour poursuivre la démocratisation de l'école, il est nécessaire de prendre en compte que Sciences Po attire beaucoup plus qu'il y a 15 ou 20 ans et qu'il est nécessaire de continuer à massifier l'école. Toutes les comparaisons ne sont pas bonnes à faire.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2011.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011 est adopté à l'unanimité, sous réserve d'observations transmises au secrétariat.

IV. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

a) Exposé sur la taxation des mutuelles étudiantes

Julien BALLAIRE rappelle que l'UNEF se propose de soumettre au vote de la Commission paritaire une motion sur la situation dans laquelle se trouve le régime étudiant de la sécurité sociale. Le gouvernement annonce en ce moment des projets de budget et de plans de réduction budgétaire, dont un projet de taxation supplémentaire des mutuelles étudiantes. Ce projet a fait l'objet de plusieurs pétitions de syndicats et mutuelles étudiants. La nouvelle de taxe de 7 % – la TSA – a été appliquée au titre de la CMU, ce qui élève le taux de prélèvement sur les complémentaires à plus de 13 %, alors qu'il n'était que de 1,13 % en 2009. Cette hausse s'inscrit dans un contexte difficile. Des études menées par l'Observatoire de la vie étudiante, de la Mutuelle des étudiants et d'un groupement de mutuelles (Smerra et autres) montrent un recul et une détérioration de la situation sanitaire des étudiants depuis plusieurs années : 1 étudiant sur 3 déclare avoir renoncé à une consultation médicale au cours de l'année précédente pour des raisons financières. En outre, de nombreux étudiants ne prennent pas de complémentaire santé pour des raisons financières, ce qui s'inscrit dans un contexte général de remboursement d'un certain nombre de prestations et de hausse du coût de la vie. L'UNEF et d'autres organisations étudiantes pointent du doigt cette nouvelle taxe qui fragilise encore le régime étudiant de sécurité sociale et fait courir une crise sanitaire aux étudiants. Julien BALLAIRE indique que le CNESER a déjà exprimé ses inquiétudes auprès du ministre de l'Enseignement supérieur. Dans ce sens, les élus de l'UNEF proposent une motion au vote des Conseils des universités afin d'interpeller le ministère sur le risque que fait courir cette nouvelle taxe sur la santé des étudiants. Cette dernière est un élément fondamental dans la construction de la réussite et des bonnes conditions de vie des étudiants. L'UNEF propose donc cette motion au vote de la Commission paritaire, en modifiant « CNESER » par « Commission paritaire de Sciences Po ».

b) Vote de la motion

Frédéric PUIGSERVER n'exprime aucune objection sur le fait qu'une motion soit votée par la Commission paritaire. Il estime intéressant que les élus étudiants s'emparent de sujets d'actualité pour prendre position. Toutefois, il annonce que, compte tenu de ses fonctions, il ne prendra part ni au débat, ni au vote.

Sous réserve de la modification d'adresse, cette motion est adoptée à la majorité avec 8 voix ; 2 abstentions et 1 non-votant.

c) Circulaire Guéant

Raphaëlle REMY souhaite que la circulaire Guéant soit étudiée lors d'une prochaine séance de la Commission paritaire. Sciences Po accueille de nombreux étudiants étrangers et cette circulaire remet en cause leur accès à des emplois en France à la fin de leurs études. L'UNEF proposera donc à la Commission paritaire de rendre un avis qui pourrait devenir un avis du Conseil de direction.

Frédéric PUIGSERVER souligne que le soutien aux étudiants dans leurs démarches administratives est le seul point qui intéresse Sciences Po.

Isabelle BOSSARD répond que c'est un point qui a été évoqué lors de la dernière séance du Conseil de direction et auquel Richard DESCOINGS a déjà répondu.

Frédéric PUIGSERVER conseille donc de se reporter au procès-verbal du Conseil de direction.

La prochaine séance de la Commission paritaire est fixée au lundi 12 décembre 2011 à 18 heures, en Salle François-Goguel.

La séance est levée à 20 h 01.